

EVIDENCE

(Recorded by Electronic Apparatus)

Thursday, November 26, 1970

• 0953

[Text]

The Chairman: I see a quorum. The Subcommittee on Agenda and Procedure met last Tuesday at 5 o'clock and I shall now read their report.

(See *Minutes of Proceedings*)

Will someone move that the Committee report to the House, seeking permission to retain the services of legal counsel during the Committee's consideration of the limitation and control of election expenses?

Mr. Foster: Mr. Chairman, on a point of information, why did the subcommittee feel it was necessary to have legal counsel?

The Chairman: During our discussion we concluded that there were many points of law on which we required advice.

• 0955

We also require to be constantly informed of the exact procedure covered by the various acts in other jurisdictions so that we may know exactly what other jurisdictions have done and consider which, if any, we wish to follow. Would someone so move?

Mr. Breau: I so move.

Motion agreed to.

The Chairman: Would someone move that a per diem allowance of \$50 a day and reasonable living and travelling expenses be offered to members of the Nova Scotia Legislative Assembly for their appearance before the Committee.

Mr. Foster: Mr. Chairman, are we going to call someone from the Province of Quebec as well?

The Chairman: We have had someone from the Province of Quebec.

Mr. Foster: I mean the members of the National Assembly and so on. Would one motion cover the two things or do we have to do it on each specific invitation?

The Chairman: After we hear from the Nova Scotia people, the Steering Committee will consider whether or not it is necessary to go to Nova Scotia or Quebec or both or to ask that Quebec return with some members.

Mr. Breau: Mr. Chairman, you mentioned \$50 per diem plus something else.

Mr. Foster: May we have it read again?

The Chairman: That a per diem allowance of \$50 and reasonable living and travelling expenses be offered to the two members from the Nova Scotia Legislative Assembly for their scheduled appearance before the Committee.

TÉMOIGNAGES

(Enregistrement électronique)

Le jeudi 26 novembre 1970

[Interpretation]

Le président: Nous avons le quorum. Le sous-comité du programme et de la procédure s'est réuni mardi dernier à 5 h. et je vais vous lire son rapport.

(Voir le procès-verbal)

Quelqu'un veut-il proposer que le comité fasse rapport à la Chambre, lui demandant la permission de retenir les services d'un conseiller juridique pour l'étude du contrôle et de la limitation des dépenses électorales?

M. Foster: Pourquoi le sous-comité a-t-il jugé à propos de retenir les services d'un conseiller juridique?

Le président: C'est qu'au cours de nos discussions, nous avons jugé qu'il y avait bien des questions de loi qui exigeraient un avis juridique.

Nous avons demandé également d'être continuellement renseignés sur la procédure relative aux diverses lois des autres compétences en cause de façon à savoir exactement quelles mesures ont été prises et décider éventuellement celles auxquelles nous voulons souscrire. Quelqu'un veut-il faire une proposition en ce sens?

M. Breau: Je le propose.

La motion est adoptée.

Le président: Quelqu'un veut-il proposer qu'une allocation de \$50 par jour ainsi que des frais de déplacement et de séjour raisonnables soient versés aux membres de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse qui témoigneront devant le Comité?

M. Foster: Entendons-nous aussi des représentants du Québec?

Le président: Nous l'avons déjà fait.

M. Foster: Je veux dire des membres de l'Assemblée nationale et ainsi de suite. La même proposition suffit-elle ou faut-il la répéter pour chaque invitation.

Le président: Après que nous aurons entendu les témoins de la Nouvelle-Écosse, le Comité de direction verra s'il y a lieu de nous rendre en Nouvelle-Écosse ou au Québec, ou dans ces deux provinces, ou encore de demander aux témoins du Québec de revenir.

M. Breau: Monsieur le président, vous avez mentionné une allocation de \$50 par jour et d'autres frais encore.

M. Foster: Pouvons-nous entendre encore le texte de cette proposition.

Le président: Il est proposé qu'une allocation de \$50 par jour ainsi que des frais de déplacement et de séjour raisonnables soient versés aux deux membres de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse qui seront appelés à témoigner devant le Comité.